

# Vide-grenier, Vide-bateau,

# Brocante



- Parking de la Capitainerie,
- Port du Douhet St Georges d'Oléron
- **Samedi 16 mai 2026** à partir de 7h00
- Sur inscription avant le 1er mai 2026
- 4,00 €uros le ml (4ml mini)
- Nombre de places limité
- Inscription auprès de Christophe GUERIN ☎ 07 69 71 29 70
- Dominique THEROUDE ☎ 07 70 11 46 28
- Paiement à la réservation

APMDD [lesamispecheursenmerdudouhet.fr](http://lesamispecheursenmerdudouhet.fr)

## REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIERS

### Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet

**Article 1** La brocante & vide greniers organisés par Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet dont le siège est : Capitainerie du Douhet 17190 St Georges d'Oléron

**Article 2** La brocante & vide grenier se déroulera parking du port du Douhet le samedi 10 mai 2025 : il est ouvert à tous professionnels et particuliers, sauf produits alimentaires et produits neufs.

**Article 3** seront prises en considération les inscriptions des exposants, qui auront procédé au règlement et envoyé les justificatifs demandés à l'article 8 avant le 1er mai 2025

Les exposants seront placés par les membres de l'association à l'emplacement prévu de 7 heures à 8 heures. Après 8 heures, les emplacements seront redistribués à tout exposant qui se présentera le jour de la manifestation, dans la limite des places disponibles.

**Article 4** L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, dégradation des pièces ou de matériels proposés à la vente.

**Article 5** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition, ainsi ceux qui jetteraient leurs déchets dans les propriétés avoisinant leur emplacement. (Un sac poubelle est remis à chaque participant.)

**Article 6** Pour tous exposants, particuliers ou professionnels, il est interdit de vendre de l'alimentaire et produits neufs ainsi que les stands uniquement de vêtements des objets voés, armes et animaux, sous peine d'encourir une peine d'emprisonnement ainsi qu'une forte amende.

**Article 7** Les sommes versées pour les emplacements ne seront pas remboursées en cas de désistement, ni en cas d'intempéries. La manifestation aura lieu parking du port du Douhet selon le plan des organisateurs.

**Article 8** L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE A RECEPTION DE TOUTES LES PIECES JOINTES ET AU PLUS TARD LE 1 mai 2026

*Pieces justificatives à joindre IMPERATIVEMENT à votre inscription AVEC LE REGLEMENT : cocher selon catégorie*

Professionnels : N° de RC	Particuliers
Nature de l'activité : _____ Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto verso ou copie permis de conduire ou passeport	Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto/ verso ou copie permis de conduire ou passeport
NOM —Prénom : _____	
Adresse complète _____	
Téléphone _____ E-mail _____	
N° carte identité : _____ Délivrée le _____ à _____	
Véhicule : OUI NON - Remorque : OUI NON (entourer)	
Photocopie recto/verso de la carte d'identité obligatoire	
Prix de (l'emplacement : 4,00 € / ml, 4ml minimum (1café offert par emplacement))	
<u>Le métrage du stand devra être supérieur à la longueur du véhicule si celui-ci reste sur le stand</u>	
Je réserve _____ mètres linéaires X 4,00 € _____	
Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de APMDD	
Retour du bulletin d'inscription avant le <b>1 mai 2026</b>	
avec photocopie recto/verso carte d'identité règlement Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet à retourner : Capitainerie du Douhet 17190 St Georges d'Oléron	
Date _____ 2026 signature : _____	
(1) j'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage dans l'année (pour les particuliers, vu le décret 2009-16 du 07/01/2009)	

